

## **SICAV CROISSANCE**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV–CROISSANCE» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.195.952, un actif net de D : 14.172.275 et un bénéfice de la période de D : 1.027.526.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV–CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°7 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «SICAV –CROISSANCE » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 27.894, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 6.954, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017 s'élève à D : 13.832.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 25 juillet 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Moez AKROUT**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	9 736 752,543	8 953 952,888	9 109 326,969
Actions et droits rattachés		8 798 259,114	8 079 549,898	8 194 176,377
Obligations et valeurs assimilées		241 201,000	257 312,000	263 721,000
Titres OPCVM		697 292,429	617 090,990	651 429,592
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 273 306,599	2 985 076,883	3 418 328,872
Placements monétaires	5	3 273 150,592	2 968 104,923	3 418 128,980
Disponibilités		156,007	16 971,960	199,892
<b>Créances d'exploitation</b>	6	1 185 892,558	1 009 703,205	697 000,579
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 195 951,700</b>	<b>12 948 732,976</b>	<b>13 224 656,420</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	23 676,380	16 514,523	18 469,334
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>23 676,380</b>	<b>16 514,523</b>	<b>18 469,334</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	8	13 881 124,744	12 684 704,492	12 835 462,218
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,208	13,208	13,208
Sommes distribuables de l'exercice en cours		291 108,368	247 500,753	370 711,660
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 172 275,320</b>	<b>12 932 218,453</b>	<b>13 206 187,086</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>14 195 951,700</b>	<b>12 948 732,976</b>	<b>13 224 656,420</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	226 562,610	300 222,780	227 222,285	253 846,901	374 373,514
Dividendes		223 394,610	293 890,780	223 960,285	247 194,901	361 312,514
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 168,000	6 332,000	3 262,000	6 652,000	13 061,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	31 820,355	62 410,349	28 878,462	58 332,374	119 130,597
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		258 382,965	362 633,129	256 100,747	312 179,275	493 504,111
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(23 483,061)	(46 349,416)	(22 988,474)	(45 927,736)	(92 440,183)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		234 899,904	316 283,713	233 112,273	266 251,539	401 063,928
<b>Autres charges</b>	12	(7 691,620)	(12 744,536)	(8 924,099)	(17 578,677)	(29 142,649)
<b>Contribution conjoncturelle</b>	7	(6 954,402)	(13 832,382)	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		220 253,882	289 706,795	224 188,174	248 672,862	371 921,279
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(59,015)	1 401,573	(1 619,657)	(1 172,109)	(1 209,619)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		220 194,867	291 108,368	222 568,517	247 500,753	370 711,660
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		59,015	(1 401,573)	1 619,657	1 172,109	1 209,619
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		705 853,582	633 918,291	(320 548,061)	164 822,361	297 430,766
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		102 105,741	146 186,239	23 764,118	103 017,890	122 593,601
<b>Frais de négociation de titres</b>		(686,726)	(970,507)	(187,596)	(715,926)	(825,816)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<u>1 027 526,479</u>	<u>1 068 840,818</u>	<u>(72 783,365)</u>	<u>515 797,187</u>	<u>791 119,830</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2017	Période du 01/01 au 30/06/2017	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	1 027 526,479	1 068 840,818	(72 783,365)	515 797,187	791 119,830
Résultat d'exploitation	220 253,882	289 706,795	224 188,174	248 672,862	371 921,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	705 853,582	633 918,291	(320 548,061)	164 822,361	297 430,766
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	102 105,741	146 186,239	23 764,118	103 017,890	122 593,601
Frais de négociation de titres	(686,726)	(970,507)	(187,596)	(715,926)	(825,816)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(370 682,660)	-	(332 998,120)	(332 998,120)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(2 927,400)	267 930,076	(223 559,436)	20 522,750	19 168,740
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	3 961,980	313 524,684	255,500	233 271,500	233 271,500
- Régularisation des sommes non distribuables	94,485	(292,531)	12,321	10 459,459	10 459,459
- Régularisation des sommes distribuables	87,960	2 689,898	0,503	619,551	619,551
<b>Rachats</b>					
- Capital	(6 603,300)	(46 223,100)	(212 065,000)	(212 065,000)	(213 342,500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(321,550)	(480,550)	(10 142,600)	(10 142,600)	(10 181,600)
- Régularisation des sommes distribuables	(146,975)	(1 288,325)	(1 620,160)	(1 620,160)	(1 657,670)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 024 599,079</b>	<b>966 088,234</b>	<b>(296 342,801)</b>	<b>203 321,817</b>	<b>477 290,450</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	13 147 676,241	13 206 187,086	13 228 561,254	12 728 896,636	12 728 896,636
En fin de période	14 172 275,320	14 172 275,320	12 932 218,453	12 932 218,453	13 206 187,086
<b>NOMBRE D'ACTION</b>					
En début de période	49 617	48 595	49 429	48 517	48 517
En fin de période	49 607	49 607	48 600	48 600	48 595
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	285,691	285,691	266,095	266,095	271,760
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	7,81%	7,93%	(0,57%)	4,04%	6,20%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 juin 2017.

### **3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 juin 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 9.736.752,543 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2017	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>4 194 691,463</b>	<b>8 798 259,114</b>	<b>62,08%</b>
<b>Actions</b>		<b>4 187 103,588</b>	<b>8 776 215,694</b>	<b>61,93%</b>
Actions BIAT	13 480	342 511,368	1 407 088,911	9,93%
Actions Placements de Tunisie	23 715	462 794,827	853 977,150	6,03%
Actions UIB	64 000	691 456,000	1 403 072,000	9,90%
Actions Monoprix	57 600	355 380,146	546 278,400	3,85%
Actions BH	19 000	138 256,062	504 868,000	3,56%
Actions ATTIJARI BANK	42 200	387 786,746	1 394 963,200	9,84%
Actions Amen Bank	23 438	189 845,781	539 964,644	3,81%
Actions AIR Liquide	4 309	457 949,637	448 136,000	3,16%
Actions BTE	1 555	29 671,220	23 713,750	0,17%
Actions CIL	19 484	72 597,890	300 053,600	2,12%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	55 694,520	0,39%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 578,304	0,11%
Actions UBCI	989	38 894,871	23 983,250	0,17%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	120 195,190	0,85%
Actions Carthage cement	100 000	307 740,820	243 800,000	1,72%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	36 748,780	0,26%
Actions S.F.B.T	35 935	401 432,480	701 343,395	4,95%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	156 756,600	1,11%
<b>Droits</b>		<b>7 587,875</b>	<b>22 043,420</b>	<b>0,16%</b>
Actions BT CP 138	4	2,772	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,996	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	0,000	1,800	0,00%
Actions Amen Bank DA	23 438	7 582,107	22 031,720	0,16%
<b>Actions SICAV</b>		<b>699 229,955</b>	<b>697 292,429</b>	<b>4,92%</b>
SICAV RENDEMENT	6 918	699 229,955	697 292,429	4,92%
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>240 000,000</b>	<b>241 201,000</b>	<b>1,70%</b>
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	240 000,000	241 201,000	1,70%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 133 921,418</b>	<b>9 736 752,543</b>	<b>68,70%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>68,59%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2017 à D : 3.273.150,592 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>	<b>1 269 000,000</b>	<b>1 274 057,688</b>		<b>8,99%</b>
Compte à terme au 01/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	16 000,000	16 124,855	N° 001327	0,11%
Compte à terme au 02/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	126 000,000	126 931,530	N° 082142	0,90%
Compte à terme au 02/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	219 000,000	220 619,088	N° 082101	1,56%
Compte à terme au 02/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	86 000,000	86 635,806	N° 082088	0,61%
Compte à terme au 02/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	19 000,000	19 140,469	N° 082032	0,14%
Compte à terme au 03/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	57 000,000	57 416,672	N° 081877	0,41%
Compte à terme au 04/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	31 000,000	31 224,036	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	55 000,000	55 392,914	N° 081805	0,39%
Compte à terme au 05/07/2017 ( au taux de 3,790 %)	60 000,000	60 428,633	N° 081808	0,43%
Compte à terme au 15/09/2017 ( au taux de 4,330 %)	55 000,000	55 078,296	N° 081787	0,39%
Compte à terme au 15/09/2017 ( au taux de 4,330 %)	15 000,000	15 021,353	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 27/09/2017 ( au taux de 4,330 %)	130 000,000	130 037,013	N° 081944	0,92%
Compte à terme au 29/09/2017 ( au taux de 4,330 %)	74 000,000	74 007,023	N° 081873	0,52%
Compte à terme au 30/09/2017 ( au taux de 4,330 %)	326 000,000	326 000,000	N° 001432	2,30%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>1 998 077,868</b>	<b>1 999 092,904</b>		<b>14,11%</b>
Certificat de dépôt au 04/07/2017 ( au taux de 4,330 %)	999 038,934	999 621,207	Banque de Tunisie	7,05%
Certificat de dépôt au 05/07/2017 ( au taux de 4,330 %)	499 519,467	499 759,878	Banque de Tunisie (a)	3,53%
Certificat de dépôt au 06/07/2017 ( au taux de 4,330 %)	499 519,467	499 711,819	Banque de Tunisie (b)	3,53%
<b>TOTAL</b>	<b>3 267 077,868</b>	<b>3 273 150,592</b>		<b>23,10%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>		<b>23,06%</b>		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

## Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 juin 2017 un montant de D : 1.185.892,558 contre D : 1.009.703,205 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Cessions titres à encaisser	38 384,790	984 953,185	6 134,637
Comptes à terme échus à encaisser	1 138 000,000	-	685 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	8 696,938	-	5 055,112
Dividendes à encaisser	810,830	24 750,020	810,830
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 185 892,558</u></b>	<b><u>1 009 703,205</u></b>	<b><u>697 000,579</u></b>

## Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2017 un montant de D : 23.676,380 contre D : 16.514,523 à la même date de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	1 134,800	1 076,273	1 121,266
Etat, retenue à la source	3 522,459	3 448,271	3 502,638
Commissaire aux comptes	4 786,739	11 589,979	13 445,430
Rémunération PDG	400,000	400,000	400,000
Contribution conjoncturelle (*)	13 832,382	-	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>23 676,380</u></b>	<b><u>16 514,523</u></b>	<b><u>18 469,334</u></b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV CROISSANCE» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 27.894, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre 2017 s'est élevée à D : 6.954,402, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 13.832,382.

## Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2017 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2016

Montant	12 835 462,218
Nombre de titres	48 595
Nombre d'actionnaires	16

### Souscriptions réalisées

Montant	313 524,684
Nombre de titres émis	1 187
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

### Rachats effectués

Montant	(46 223,100)
Nombre de titres rachetés	(175)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	633 918,291
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	146 186,239
Frais de négociation de titres	(970,507)
Régularisation des sommes non distribuables	(773,081)

### Capital au 30-06-2017

Montant	13 881 124,744
Nombre de titres	49 607
Nombre d'actionnaires	16

## Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 226.562,610 pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, contre D : 227.222,285 pour la période allant du 01/04/2016 au 30/06/2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
<b><u>Dividendes</u></b>					
- des actions	223 394,610	270 220,610	200 725,669	223 960,285	338 077,898
-des titres OPCVM	-	23 670,170	23 234,616	23 234,616	23 234,616
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
- intérêts	3 168,000	6 332,000	3 262,000	6 652,000	13 061,000
<b>TOTAL</b>	<b>226 562,610</b>	<b>300 222,780</b>	<b>227 222,285</b>	<b>253 846,901</b>	<b>374 373,514</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 31.820,355 contre D : 28.878,462 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts sur comptes à terme	15 747,517	31 284,662	13 813,611	28 113,216	58 199,438
Intérêts sur certificats de dépôt	16 072,838	31 125,687	15 064,851	30 219,158	60 931,159
<b>TOTAL</b>	<b>31 820,355</b>	<b>62 410,349</b>	<b>28 878,462</b>	<b>58 332,374</b>	<b>119 130,597</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 23.483,061 contre D : 22.988,474 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion	20 128,338	39 728,072	19 704,409	39 366,638	79 234,452
Rémunération du dépositaire	3 354,723	6 621,344	3 284,065	6 561,098	13 205,731
<b>TOTAL</b>	<b>23 483,061</b>	<b>46 349,416</b>	<b>22 988,474</b>	<b>45 927,736</b>	<b>92 440,183</b>

**Note 12 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 7.691,620 contre D : 8.924,099 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2017	du 01/01 au 30/06/2017	du 01/04 au 30/06/2016	du 01/01 au 30/06/2016	Année 2016
Redevance CMF	3 354,723	6 621,344	3 284,065	6 561,098	13 205,731
Honoraires commissaire aux comptes	2 767,761	3 270,231	4 095,000	8 190,000	10 045,029
Rémunération du PDG	1 200,000	2 400,000	1 199,578	2 399,578	4 800,000
TCL	369,136	452,961	304,656	387,201	1 051,089
Autres	-	-	40,800	40,800	40,800
<b>TOTAL</b>	<b>7 691,620</b>	<b>12 744,536</b>	<b>8 924,099</b>	<b>17 578,677</b>	<b>29 142,649</b>

**Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.